

PROCEDE D'EVALUATION PREALABLE A VOTRE FORMATION A LA CONDUITE ET A LA SECURITE ROUTIERE

1) Nom et adresse de l'établissement :

AUTO ECOLE PERMIS B CHERBOURG

147 rue du Val de Saire

50 100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

2) Principe :

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences d'une durée de 60 minutes va être réalisée.

3) Parcours de formation :

Cette évaluation doit permettre de mieux appréhender votre niveau de connaissance dans le domaine de la conduite automobile.

Elle débouchera sur une proposition chiffrée d'heures de formation qui reste soumise à de nombreux facteurs inconnus (assiduité, difficultés psychomotrices, anxiété, passif routier.....) et n'est donc qu'une information.

4) Items évalués :

Lors de cette évaluation les Items suivants seront pris en compte :

l'observation, vos connaissances en matière automobile en matière de code de la route, vos compétences ou difficultés psychomotrices, vos motivations, etc....

- Vos capacités et connaissances sensori-motrices
- Vos capacités de compréhension et de traitement
- Vos aspects émotionnels et affectifs
- Vos facteurs de volonté
- Vos capacités de perception, d'analyse et de décision
- Vos capacités d'attention et de mémoire de travail

5) Les moyens utilisés :

L'évaluation peut être faite de façon statique sur un ordinateur par le biais d'un logiciel spécifique professionnel (actuellement ENPC) ou de façon dynamique en voiture avec un enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière.

6) Information du public :

L'information au public est faite par le biais du classeur « LABEL QUALITE » mais aussi par un affichage et d'une explication orale au moment de la prise d'information de la future clientèle.